

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mercredi 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 5 avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du 29 mars 2023.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27

Nombre d'absents : 13

Nombre d'excusés : 7

Ont donné procuration : 8

Délibération n° 10-2023

OBJET : COTISATION ANNUELLE à l'Association RVVN Réseau Villes et Villages numériques

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'adhésion à l'association qui héberge le site du SEAA est formalisée par une cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration de l'Association.

Pour 2023, le coût de cette adhésion s'élève à 3.000 €, pour les services suivants :

- Hébergement,
- Maintenance,
- Messagerie,
- Développement,
- Mise en conformité réglementaire....

Où l'exposé du Président, le Conseil Syndical approuve ;

- L'adhésion à R.V.V.N,
- Le mandatement de la somme pour 2023.

Vu le budget primitif 2023, dans lequel la dépense est prévue,

Il est proposé au Comité Syndical de voter la cotisation suivante pour l'année 2023,

Réseau des Villes et Villages Numériques : 3.000 €

Fait en séance, les jour, moi et an susdits

Le Président,
Guislain CAMBIER

Publié sur le site INTERNET le.....
Transmis à la Sous-Préfecture le.....
Reçu le
Identifiant de Télétransmission

